

«Indispensable pour une société à 2000 watts»

› Pierre-Emmanuel Buss

François Comte et Pierre Sandoz, Fovea architectes, Neuchâtel

LES LIENS

» Une loi contraignante pour garantir l'avenir énergétique: les Neuchâtelois s'expriment

François Comte et Pierre Sandoz, Fovea architectes, Neuchâtel.

François Comte et Pierre Sandoz le soulignent avec conviction: ils sont favorables à la nouvelle loi sur l'énergie. Une «position éthique», qu'ils jugent «logique». La SIA (Société suisse des ingénieurs et des

architectes) a pris position en faveur du projet de société à 2000 watts développé par l'EPFZ. «La rénovation des bâtiments gourmands en énergie est indispensable pour atteindre cet objectif, indique Pierre Sandoz. Un assainissement permet de diviser par deux la consommation d'énergie de chauffage. Quand le prix du mazout atteint des pics comme il y a 15 mois, l'investissement peut être rentabilisé en dix à quinze ans.»

Les deux associés savent par expérience que les préoccupations énergétiques des propriétaires se heurtent souvent à des contraintes financières. «La difficulté est de présenter l'écologie comme un investissement, pas comme un coût, note François Comte. Les propriétaires ne regrettent jamais d'avoir assaini leur maison. Au contraire, ils se plaignent de l'inconfort des endroits qu'ils ont laissés tels quels par manque de moyens.»

Les architectes voient d'un bon œil la contrainte imposée par la loi. «C'est la seule façon d'avancer, considère Pierre Sandoz. Aujourd'hui, beaucoup de propriétaires se contentent de répercuter les charges sur les locataires.» Ne craignent-ils pas que l'obligation mette les petits propriétaires en difficulté? «En cas d'échec du référendum, c'est le Conseil d'Etat à majorité libérale-radical qui rédigera le règlement d'application, rappelle François Comte. Il saura le rendre supportable.»

Membre du comité de la section neuchâteloise de la SIA, Pierre Sandoz regrette que l'association n'ait pas pris officiellement parti pour le oui. «C'est lié, je crois, à la volonté de ne pas heurter les milieux économiques. Pourtant, les architectes y trouveraient leur compte. La loi donnerait un coup de fouet à l'ensemble du secteur du bâtiment.»